## **CONDUITE A TENIR** – DANS TOUS LES CAS –

## **EN CAS DE SINISTRE APICOLE**

•	Remplir le formulaire de <u>déclaration de sinistre apicole</u> ci-dessous	
2	<ul> <li>Rédiger une <u>déclaration circonstanciée du sinistre</u> en indiquant :</li> <li>Nom, prénom, adresse, numéro de SIRET, NAPI, syndicat de rattachement</li> <li>Lieu du sinistre (lieudit, commune, département)</li> <li>Type de sinistre (Vol, malveillance, catastrophes naturelles,)</li> <li>Si responsabilité civile engagée indiquer le nom du tiers</li> <li>Descriptions détaillées des dommages et première estimation du préjudice économique</li> </ul>	
3	Demander au propriétaire du terrain une <u>attestation d'autorisation d'installer des ruches</u>	
1	En cas de vol ou de malveillance :  Déclarer les faits à la Gendarmerie ou Commissariat de Police en demandant <u>un récépissé de déclaration</u>	
5	En cas d'inondation :  • Demander à la mairie concernée <u>une attestation stipulant que le terrain où est placé le rucher n'est pas inondable</u>	
6	Constituer le dossier avec :  Le formulaire de déclaration de sinistre apicole La déclaration circonstanciée du sinistre Le récépissé de déclaration de détention et d'emplacement de ruches Le récépissé de déclaration (si vol ou malveillance) L'attestation d'autorisation du propriétaire du terrain (si le propriétaire n'est pas l'adhérent) L'attestation de zone non inondable (si inondation) Les photos montrant l'ampleur des dégâts	
7	Dans les 5 jours qui suivent le constat du sinistre adresser le dossier complet à :  • UNAF – 5bis, rue Faÿs – 94160 SAINT-MANDE ou patrick.walle@unaf-apiculture.info  Et une copie du formulaire de déclaration de sinistre apicole à :  • APICANTAL - 7 les Granges – 15130 ARPAJON sur CERE	

## Déclaration de sinistre apicole

Cette déclaration est à adresser <u>dans les 5 jours après la connaissance du sinistre</u> à :

## UNAF – 5 bis, rue Faÿs – 94160 SAINT-MANDÉ

Sociétaire : UNAF - N° dossier : 31351448T

NOM de l'adhérent :	Prénom :
·	
Assuré auprès du SYNDICAT DES APICULTE	URS DU CANTAL le :
Propriétaire de ruches déclarées auprès du	u Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sous le n° :
Déclare avoir été l'objet d'un :	/   MALVEILLANCE /   AUTRES DOMMAGES sur :ruches
- Dans mon rucher :   FIXE /   TRA	ANSHUMANT installé: ☐ AVEC autorisation ☐ SANS autorisation
- Sur la propriété de : Monsieur / Mada	ame
- Lieu-dit:	Commune : Département :
- Adresse du domicile du propriétaire d	u terrain :
Les dommages constatés, évalués à la som	nme de€ se rapportent au :
$\square$ VOL / $\square$ MALVEILLANCE / $\square$ AUTR	ES DOMMAGES (à préciser)
Sur ruches de type : $\ \square$ DADANT 10C / $\ \square$ I	DADANT 12C / ☐ LANGSTROTH / ☐ VOIRNOT / ☐ Autres :
Présentant les caractères suivants :   AVE	EC récolte / ☐ SANS récolte / ☐ Sur palettes / ☐ En ligne / ☐ En carré
Peintes (couleurs à préciser) :	Sur socle : □ Ciment / □ Brique / □ Fer / □ Bois
La présente déclaration a fait l'objet d'un d	dépôt de plainte auprès : □ de la GENDARMERIE / □ du COMMISARIAT de
	qui  S'EST DEPLACE(E) / NE S'EST PAS DEPLACE(E) sur les lieux.
Nous rappelons qu'il est impératif que la gard auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Al	antie souscrite par l'apiculteur soit en concordance parfaite avec la déclaration faite limentation.
A	Le
Signature :	